



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : RH2011-783 Date : 20 Octobre 2011
Unité administrative responsable	Ressources humaines
Instance décisionnelle	Comité exécutif Date cible :
Projet	
Objet	Modification du contrat individuel de travail liant la Ville de Québec et monsieur Simon Alexis Lapointe (ID. 088837), directeur adjoint à la rédaction du projet - construction d'un amphithéâtre multifonctionnel
Code(s) de classification	
EXPOSÉ DE LA SITUATION	
ORIGINE	
Demande de la Direction générale de modifier le contrat de monsieur Simon Alexis Lapointe, directeur adjoint à la rédaction du projet - construction d'un amphithéâtre multifonctionnel et la Direction générale de façon à ce que l'horaire de l'employé soit ajusté sur la base hebdomadaire de 35 heures jusqu'au 1er juin 2013.	
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)	
ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES	
RECOMMANDATION	
De modifier le contrat individuel de travail entre la Ville et monsieur Simon Alexis Lapointe (ID. 088837), directeur adjoint à la rédaction du projet - construction d'un amphithéâtre multifonctionnel, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'addenda au contrat individuel de travail joint en annexe.	
IMPACT(S) FINANCIER(S)	
Les fonds requis sont disponibles au règlement d'emprunt R.A.V.Q. 680, projet « K11068001 - Octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que des travaux et des démarches préparatoires à la construction d'un amphithéâtre multifonctionnel », tâche 76.10110242.	
ÉTAPES SUBSÉQUENTES	
ANNEXES	
Addenda au contrat de monsieur Simon Alexis Lapointe (électronique)	
VALIDATION	
Intervenant(s)	Intervention Signé le
Carmen Hallé Par Céline-A Cloutier Finances	Favorable 2011-10-25
Responsable du dossier (requérant)	
Denis Thibault	Favorable 2011-10-21
Approbateur(s) - Service / Arrondissement	
Chantale Giguère	Favorable 2011-10-25
Cosignataire(s)	



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION**Numéro :** RH2011-783**Date :** 20 Octobre 2011**Unité administrative responsable** Ressources humaines**Instance décisionnelle** Comité exécutif**Date cible :****Projet****Objet**

Modification du contrat individuel de travail liant la Ville de Québec et monsieur Simon Alexis Lapointe (ID. 088837), directeur adjoint à la rédaction du projet - construction d'un amphithéâtre multifonctionnel

Direction générale

Alain Marcoux

Favorable 2011-10-25

Résolution(s)[CE-2011-1915](#)**Date:** 2011-11-02

ADDENDA AU CONTRAT D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QU'un contrat d'embauche est intervenu entre monsieur Simon Alexis Lapointe et la Ville le 30 mai 2011 tel qu'il appert au sommaire décisionnel RH2011-412 (résolution CE-2011-1102);

CONSIDÉRANT QUE d'un commun accord, les parties désirent modifier ce contrat;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Les articles 2.1, 3.1 et 8.1 du contrat d'embauche entre la Ville et monsieur Simon Alexis Lapointe (ci-après nommé pour les fins du présent contrat : l'employé) sont remplacés par les suivants :

- 2.1 L'employé doit fournir les heures de travail nécessaires à la bonne exécution et à l'accomplissement des mandats qui lui sont confiés. À compter du 31 octobre 2011, les heures de travail de l'employé sont réparties selon les besoins, et ce, du lundi au vendredi.
- 3.1 Le traitement de l'employé est fixé à un taux horaire de 79,00 \$ en 2011. Pour les années subséquentes, il bénéficie de toutes les augmentations accordées sur les échelles de salaires du personnel de direction de la Ville de Québec. Le paiement du salaire est effectué conformément aux modalités en vigueur.
- 8.1 Sous réserve des dispositions prévues au présent article 8, le présent contrat est en vigueur du 30 mai 2011 au 1^{er} juin 2013.

L'article 2.2 est ajouté et se lit comme suit :

- 2.2 De façon générale, la journée moyenne de travail de l'employé est de 7 heures.

Tous les autres articles du contrat demeurent inchangés.

En foi de quoi les parties ont signé à Québec ce _____^e jour du mois de _____ deux mille onze.

EMPLOYÉ
Monsieur Simon Alexis Lapointe

VILLE DE QUÉBEC
MAIRE

VILLE DE QUÉBEC
GREFFIER